

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 Décembre 2024

L' an 2024 et le 17 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de SOUCHET Christophe Maire

Présents : M. SOUCHET Christophe, Maire, M. MARTEAU Mathieu, M. SEGANTI Laurent, M. PECHEUX Cédric, M. NEAU Nicolas, M. VANNIER Clément, M. CATHERINE DIT CARIOT Eric, M. LEJARD Jean-Luc, M. DAVID Gérard
Excusés ayant donné procuration : M. BENAULT Jean-Michel à M. MARTEAU Mathieu, M. DIAS Jean Philippe à M. SEGANTI Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 28/11/2024 **Date d'affichage** : 28/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : et publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. VANNIER Clément

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DETR 2025 - Dossier 2024 redéposé
"Embellissement du centre bourg" - D_2024041
Demande de subvention au Département du Loiret - volet 3 et 3 bis 2025 - D_2024042
TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2025 -
Demande subvention au Département du Loiret au titre du VOLET 3 - 3 BIS
Demande de Crédits d'Etat - Redevances des Mines et Amendes de police - D_2024043
Tarifs salle des fêtes de TRINAY à compter du 1er janvier 2025 - D_2024044
Taxe d'Aménagement à compter du 1er janvier 2025 - TRINAY - D_2024045
Prestation tarifaire élagage des tilleuls de la commune - D_2024046
Acquisition du complément de clôture du terrain de sports et d une table - D_2024047

Le précédent compte rendu de la séance du 24/10/2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

DETR 2025 - Dossier 2024 redéposé "Embellissement du centre bourg" réf : D_2024041

Monsieur le Maire Rappelle au Conseil les travaux envisagés en 2024 relatifs a "l' embellissement du centre bourg"

La demande de dotation DETR 2024 avait été refusé en 2024 (courrier du 09/07/2024)

Monsieur le Maire propose de renouveler notre demande de dotation auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DETR 2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le besoin de restaurer le mur de la mare,

Vu la nécessité d'embellir notre coeur de village,

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que ce projet "EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG" est éligible à la DETR 2025 au titre de la catégorie aménagement du centre ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Re -ADOpte le projet " EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG"**

- **Retient la restauration du mur de la mare et l'habillage du transformateur électrique, dont le montant des devis s'élèvent à 33 551 € HT**

- **Précise que le Département du Loiret participe au projet a hauteur de 35 %- dossier n 101878**

- **Ajuste son plan de financement comme suit:**

Dépense	Recette
Devis MACONNERIE 30 951 €	Département VOLET 3 35 % 11 743 €
Devis HABILLAGE 2 600 €	DETR 45 % 15 098 €
	Commune autofinancement 20 % 6 710 €
TOTAL 33 551 €	TOTAL 33 551 €

-SOLLICITE une subvention DETR 2025 de 15 098 € auprès de l'Etat correspondant à 45 % du montant du projet EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG,

-AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Demande de subvention au Département du Loiret - volet 3 et 3 bis 2025 réf : D 2024042

Monsieur le Maire propose au Conseil de définir les travaux à entreprendre en 2025 afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Volet 3 -et 3 Bis exercice 2025- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, relatif a la cuisine de la salle polyvalente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient les projets relatifs à la cuisine de la salle polyvalente

- SALLE DES FETES installation hotte de cuisine+ évacuation 1 130,59 € HT
- ELECTRICITE cuisine de la salle polyvalente 2 580,00 € HT

soit 3 710,59 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du VOLET 3 et 3 Bis - EXERCICE 2025

- Sollicite le soutien du Conseil Départemental du Loiret au taux le plus élevé possible

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2025 - Demande subvention au Département du Loiret au titre du VOLET 3 - 3 BIS

Demande de Crédits d'Etat - Redevances des Mines et Amendes de police réf : D 2024043

Monsieur le Maire propose au Conseil de définir les travaux de réfection de chaussée à entreprendre en 2025, afin de déposer une demande de subvention auprès du Département du Loiret et une demande de Crédits d'Etats auprès de la Prefecture du Loiret au titre des redevances des Mines et Amendes de police - Exercice 2025-

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur les besoins de réfection des chaussées communales, et Lecture des conditions d'éligibilité et de répartition des crédits d'états provenant des redevance des mines notamment,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Retient le projet de travaux de réfection des chaussées communales comme suit:

- Route FERME de CHAUMONT ECF bicouche 3 036 m2 14 967,48 € HT
- Route FERME du BOUCHET ECF bicouche 704 m2 4 949,12 € HT

dont le montant s'élève à 19 916,60 € HT

Précise que ces travaux d'investissement seront imputés à l'article 2151 opération réseau de voirie

-Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret au titre des subventions volet 3 et 3 bis

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Madame la Préfète du Loiret au titre des crédits d'Etat : Redevance des Mines et Amendes de police 2025.

- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Tarifs salle des fêtes de TRINAY à compter du 1er janvier 2025 réf : D 2024044

Monsieur le Maire rappelle à son conseil les délibérations précédentes relatives à la location de la salle des fêtes. Des modifications au règlement intérieur, au fonctionnement et à l'entretien des équipements, avaient été apportées. Un état des lieux a également été remis à jour afin de veiller au bon entretien du bien public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Fixe les tarifs des locations de la salle des fêtes, avec le préau comme suit :

- Le Week end 220 €
- la Journée 110 € (remise des clefs des 8h le lendemain matin)
- la 1/2 journée 55 €

Reconduit le tarif du Préau , avec accès à la cuisine et aux sanitaires

- le Week end 150 €
- La Journée 75 €

Ces locations sont soumises au versement

- Arrhes 110 en Euros (réservation définitive et non remboursable)
- Caution 500 €
- Forfait Ménage 75 € (sous condition que la salle soit rangée et balayée)
- une Attestation d'assurance responsabilité civile sera également demandée
- il n'y a pas de vaisselle

Il est précisé que la salle des fêtes est prêtée à titre gracieux pour les cérémonies familiales suite aux obsèques.

Il est précisé que la salle des fêtes , tables et bancs sont prêtées à titre gracieux aux associations de la commune

Fixe le tarif de location des tables et bancs pour les fêtes à domicile soit

- 1 Table de 8 personnes 3 €
 - 2 Bancs de 4 personnes 2 €
- soit 5 € la table de 8 personnes équipée de 2 bancs**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Taxe d'Aménagement à compter du 1er janvier 2025 - TRINAY réf : D 2024045

Monsieur le Maire informe son conseil que La Taxe locale d'équipement (ou TLE) était une taxe, instituée au profit de la commune afin de l'aider à financer les équipements (routes, assainissement, écoles, éclairage public..) induits par l'urbanisation.

Depuis le 01/01/2012, La TLE a été supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement.

Le taux varie de 1 à 5 % et cette taxe est instituée pour 3 ans minimum.

La Commune de TRINAY a institué cette taxe d'aménagement en 2012, l'a reconduit en 2014 , 2020, 2022 au taux de 1 %.

La taxe d'aménagement est due lorsqu'il y a délivrance de PC DP ou PA et varie selon la surface de plancher créée (abri de jardin, piscine, etc...) supérieure à 5 m².

Son calcul est assuré par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie selon la superficie de la construction, places de parking, ...

La taxe d'aménagement est à payer en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (sauf si montant inférieur à 1 500 €) via l'accès au service " biens immobiliers " sur impots.gouv.fr

Vote avant le 1er juillet pour application au 1er janvier de l'année suivante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1 %.

Charge Monsieur le Maire de saisir le taux voté dans l'application DELTA de la DRFIP

Charge Monsieur le Maire de titrer la taxe d'aménagement à l'imputation 10226

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Prestation tarifaire élagage des tilleuls de la commune réf : D 2024046

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le besoin d'élaguer les 11 tilleuls situés place l'Eglise,

Vu le besoin d'élaguer les 4 tilleuls situés dans la cour de la mairie,

Vu le devis proposé par l'entreprise HERB'EAUCE située à COINCES 45310,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de prestation de l'entreprise HERB'EAUCE ,

Accepte le devis relatif à l'élagage des 15 tilleuls de la commune, avec évacuation des déchets, dont le montant s'élève à 1 270 € HT soit 1 524 € TTC

Précise que la dépense sera imputée au 61521 entretien Terrain du budget 2025.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Acquisition du complément de clôture du terrain de sports et d'une table réf : D 2024047

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu le besoin de prolonger la lisse en bois du terrain de sports,

Vu le besoin d'une nouvelle table de pique nique,

Vu les devis proposés par l'entreprise ADEQUAT située à Valence 26003,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition relative à la lisse en bois du terrain de sports, et une table dont le montant s'élève à 1 993.72 € HT soit 2 372.40 € TTC

Accepte le devis proposé , dont le montant s'élève à 1 993.72 € HT soit 2 372.40 € TTC

Précise que la dépense sera imputée en 60632.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

BILAN ANNEE 2024

achat de la sarcleuse

mise en place du columbarium

refection du monument aux morts et de la gravure de la sépulture de M CHALLINE , ancien Maire.

reparation gouttiere de l'eglise

installation du défibrillateur

achat de panneaux electoraux , bancs de l'eglise

Réfection de voirie route de Ruan

Toutes ces dépenses représentent 60 000 € HT

Reste a réaliser l'enduit de l'eglise

Reste a réaliser le voirie rue du cimetiere

Cambriolage du bâtiment technique

Plusieurs matériels techniques ont été volé début décembre.le préjudice financier est important environ 5 000€

un dépôt de plainte a été saisi et la démarche aupres de notre assurance réalisée.

Le remboursement risque d'être faible car l'assureur prend en compte les valeurs d'achat moins la vétusté.

Parking du cimetière

la problematique de stationnement pour se rendre au cimetiere persiste.Une nouvelle signalétique sera mise en place au cimetière.

Fibre optique - les 5 fermes

Le déploiement des 5 fermes est prévu par le département à compter du début décembre 2024.

Interconnexion d'eau potable

Les travaux d'enfouissement de la canalisation sont réalisés.

A Villereau au lieudit le moulin, le raccordement aura lieu coté champs

La mise en service est prévue pour le mois de janvier.

Parc Eolien d'ASCHERES LE MARCHE

Un nouveau programme de 9 éoliennes prévues rte ascheres / oison direction Apilly elles seront raccordées au poste source de TIVERNON.

Une information a été remise au comité de projet concernant la proximité des implantations par rapport aux communes limitrophes telles que TRINAY.

Conseil Communautaire CCBL

- convergence tarifaire du prix de l'eau pour TRINAY

1.19 € / m3 en 2024

1.33 € / m3 en 2025

1.48 € / m3 en 2026

Les compteurs ont été relevé fin octobre , les factures seront envoyées dans les prochains jours.

Reforme des taxes des agences de bassin -

redevance performance des réseaux 0.03 € + redevance sur la consommation en eau potable 0.32 € / m3 les eleveurs seront exonérés de la redevance.

LE SPANC - Un projet de reglement est a l'etude

- le manque de relance et de suivi des travaux demandées est à souligner

- il est rappelé que le pouvoir de police revient toujours au Maire.

Population INSEE

La population municipale est de 210 habitants au 1er janvier 2025 (calcul selon reference de 2022)

Ecole Maternelle

La réunion du conseil d école a pêmis de préciser les objectifs pédagogiques de l'année 2024-2025.

Le Thème des animaux , la pratique du chant et la fréquentation de la bibliotheque et de la piscine sont retenus. Un souci de sécurité persiste quant à la porte d'entrée. L'école sera évaluée cette année par l'académie . Il est constaté un turn over important des familles pendant l'année scolaire.

Point SANTE

Il ne reste a ce jour plus qu'un seul médecin généralisté au cabinet médical d'Artenay.

Ainsi de plus en plus d'habitant de TRINAY n'ont plus de médecin traitant.

FORMATION DEFIBRILLATEUR à proposer aux habitants

COMMISSION DES FETES

JEUDI 9 /01 a 18h30 / 19h point et préparatifs du 14 JUILLET

Galettes des rois et Décorations de Noël

Les gourmands sont attendus le 4 janvier a 15h - Remise des prix des maisons décorées pour Noël.

Commission des chemins

Il est rappelé que le chemin de Bouilly à BUCY LE ROI reste en tres mauvais état.

Les conditions météo ne permettent pas une intervention avant le printemps 2025.

La prise en charge de ces travaux n'est toujours pas réglée.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 19/12/2024

Le Maire
Christophe SOUCHET

Secrétaire de séance
M. VANNIER Clément

